



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 330** décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019;
- **Règlement numéro 331** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2019.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Les règlements numéros 330 et 331 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**